



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 12 JUILLET 2022**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le quatre juillet deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le douze juillet, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Jérôme ALESSANDRI

N°2022/58

MEMBRES PRÉSENTS	
<b>GARIDACCI</b> François	<b>FRIMIGACCI</b> Lucie
<b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	<b>ALESSANDRI</b> Jérôme
<b>POGGI</b> Dominique	<b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina
MEMBRES ABSENTS	
<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène	<b>MIGEVANT</b> Pierre-Jean
<b>ZANETTACCI</b> Alexia	<b>SUSINI</b> Ange
<b>PAOLI</b> Jean-Paul	<b>CINOTTI</b> Sandrine
<b>ZANNETTI</b> Pierre	<b>COLONNA DE LECA CRISTINACCE</b> Frédéric
<b>ALESSANDRI</b> Stéphanie	

**OBJET : Création d'un emploi temporaire au sein du service de l'eau et de l'assainissement.**

*Vu l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique ;*

Le Maire informe le Conseil municipal que le recrutement d'un agent contractuel polyvalent sera nécessaire afin de faire face à l'accroissement temporaire d'activité du service de l'eau et de l'assainissement.

Il est ainsi proposé de procéder à la création d'un emploi à temps complet, relevant du grade d'adjoint technique territorial. Cet emploi sera créé à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 et maintenu jusqu'au 31 juillet 2023 inclus. L'agent recruté devra essentiellement entretenir les réseaux d'eaux usées et d'eau potable, relever et changer les compteurs d'eau potable, réaliser les branchements des installations privées sur le réseau public, et enfin réparer les casses et défaillances subies par le réseau.

L'agent ainsi recruté percevra une rémunération mensuelle brute conforme aux indices en vigueur au moment de son recrutement, augmentée de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement s'il y a lieu et des congés annuels.

**LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE** de la création de l'emploi précité, dans les conditions décrites ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement correspondant à l'emploi créé, dans le respect des dispositions précitées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Pour 6.**

Le Maire,  
François GARIDACCI



Numéros d'ordre des délibérations votées au cours de la séance :

- Délibération n°2022/58 Création d'un emploi temporaire au sein du service de l'eau et de l'assainissement.

Liste des membres présents : GARIDACCI François ; FIMIGACCI Lucie ; PERONI Emmanuelle ; ALESSANDRI Jérôme ; NEGRONI-DESINI Vannina ; POGGI Dominique.